

## ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

### Empiètement sur chaussée Branchement AEP

#### Circulation interdite sauf riverains Empiètement sur chaussée, interdiction de stationner

Nous, Maire de la commune de VELLERON (Vaucluse)

VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités territoriales
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande en date du 29/06/2021 par l'entreprise NEOTRAVAUX,  
Considérant que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes : la circulation sera interdite sauf aux riverains, avec un empiètement sur chaussée avec interdiction de stationner, **à compter du 23/07/2021 jusqu'au 30/07/2021, lors des travaux de branchement au réseau AEP dans le lieu suivant :**

#### Le Grès

Les travaux seront réalisés par l'entreprise : NEOTRAVAUX – ZAC la Cigalière 120 Allée du Mistral – 84250 LE THOR (Tél : 06.84.24.90.23).

### ARRÊTÉ

Article 1 – A compter du 23/07/2021 jusqu'au 30/07/2021, la chaussée sera empiétée dans la zone des travaux avec une interdiction de stationner. La circulation sera interdite sauf aux riverains.

Article 2 – A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 – L'entreprise sera en charge de réaliser les travaux de remise en l'état et à l'identique de la chaussée, une fois les travaux effectués.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Article 5 – Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Maire de la commune,
  - La Police Municipale de la Commune,
  - Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Pernes les Fontaines
  - Monsieur le Directeur de l'entreprise chargée des travaux
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à VELLERON,  
Le 12 Juillet 2021

Le Maire,  
M. Philippe ARMENGOL

P/o Le Maire par délégation  
Hervé Berenguer

